

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE SEIZE NOVEMBRE, A DIX-SEPT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 10 novembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Nicole DROBECQ, Cécile EON (*suppléante de Yvon BERHAULT, absent*), Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Catherine DREZET,
- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Serge GUINARD donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Alain GENCE donne pouvoir à Benjamin GUILLERME-JUBIN,
- Nadine L'ÉCHALARD donne pouvoir à Claudine MOISAN,
- Renaud LE BERRE donne pouvoir à Jean-Luc COUELLAN,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Daniel COMMAULT,
- Sylvain BERNU, Carole BERECHÉL, Jean-François CORDON, Céline FORTIN, Josianne JEGU, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Christelle LEVY, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Cécile EON

Délibération n°2021-192

Membres en exercice : 69 Présents : 49

Absents : 20

Pouvoirs : 10

AFFAIRES GENERALES ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Il est présenté au Conseil communautaire les dernières demandes de subventions pour l'année 2021. Elles font l'objet d'une étude par les commissions compétentes et ont été approuvées par le Bureau communautaire. Certaines subventions font l'objet d'une convention définissant l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les subventions complémentaires à verser en 2021 telles qu'elles figurent dans le tableau :

Nom Association	Commune	Type Subvention	Nom Evènement/Manifestation Epreuve Haut niveau	Montant
Association culturelle Hénonnaise	HENON	Evènement Manifestation	Exposition temporaire "Mondes et merveilles " d'Alain THOMAS	5 000 €
<i>Sous-total Culture</i>				5 000 €
Scouts et Guides de France	LAMBALLE-ARMOR	Fonctionnement		1 500 €
<i>Sous-total Enfance Jeunesse</i>				1 500 €
Maison de la Pêche et de la Nature		Fonctionnement		8 000 €
<i>Sous-total Tourisme</i>				8 000 €
MOTOCUB LAMBALLAIS	LAMBALLE-ARMOR	Evènement Manifestation	Championnat France MINIVERT	1 000 €
MENESTRAIL	MONCONTOUR	Evènement Manifestation	LE MENESTRAIL	2 000 €
VAL-ANDRE TRIATHLON	PLENEUF-VAL-ANDRE	Epreuve de haut niveau (national ou +)	Championnat France D3 Triathlon - Roche sur Yon	106 €
<i>Sous-total Sport</i>				3 106 €
MAISON ESCARGOT	PLEDELIAC	Fonctionnement		500 €
<i>Sous-total Social</i>				500 €
Syndicat CFDT Intercommunaux		Fonctionnement		500 €
Union locale CGT		Fonctionnement		500 €
<i>Sous-total Sport</i>				1 500 €
TOTAL				19 606 €

- PRECISE que les subventions liées à un évènement sont versées sous réserve de sa tenue,
- INDIQUE que les crédits sont inscrits au budget,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer toute convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le

24 NOV. 2021

Affiché le

24 NOV. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Pour le Président empêché, 24 NOV. 2021

Le 1^{er} Vice-président,

Philippe HERCOUET



Handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Hercouet", with a horizontal line underneath.

